

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds Commun de Placement (FCP). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**FCP BDL CONVICTIONS
Part C (Code ISIN FR0010651224)
Société de Gestion : BDL Capital Management**

Objectifs et Politique d'Investissement

Le FCP appartient à la classe OPCVM «Actions des pays de la Communauté Européenne» et cherche à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice «Dow Jones Stoxx 600 Price» dividendes réinvestis. La gestion, discrétionnaire, est faite en pure sélection de valeurs sans référence à un indice ou un secteur d'activité. En revanche, l'indice Stoxx 600 (600 plus importantes capitalisations boursières sur les marchés européens) libellé en euros et dividendes réinvestis peut être utilisé comme élément d'appréciation à long terme. Les décisions d'investissements s'appuient sur la recherche fondamentale, selon la vision du gérant des modèles économiques des sociétés sélectionnées. Outre les **actions** de grandes et moyennes capitalisations cotées sur les bourses de la Communauté Européenne et à titre occasionnel et accessoire, à hauteur de 10% maximum, sur des marchés réglementés d'autres pays, les catégories d'actifs utilisées peuvent inclure des **contrats d'échange** (swaps) à des fins d'exposition du portefeuille, des **contrats à terme** cotés sur marchés organisés à des fins de couverture du portefeuille, et des **OPCVM, principalement monétaires** pour rémunérer la trésorerie. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés pour surexposer le portefeuille.

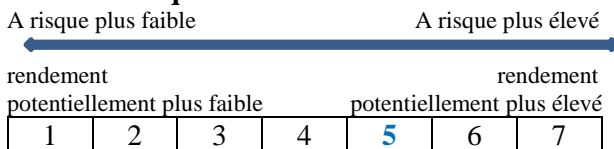
Dans une optique de gestion de risques, le fonds pourra conserver une part de liquidités, qui ne dépassera pas 40% de l'actif net, lorsque les conditions de marché ne sont pas jugées favorables. L'exposition nette du fonds aux marchés d'actions de la Communauté Européenne restera en permanence supérieure à 60% de l'actif net. En outre, afin de garantir à tout moment l'éligibilité au PEA, l'investissement en actions européennes et/ou en OPCVM éligibles au PEA sera au minimum de 75% de l'actif net.

L'investisseur peut obtenir sur simple demande un remboursement de ses parts chaque jour.

Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés.

Ce FCP s'adresse à un investisseur à long terme, pour une **durée de placement supérieure à 5 ans**. Il n'offre pas de garantie ou de protection du capital.

Profil de Risque et Rentabilité



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du comportement futur du FCP.

Cet indicateur représente la Volatilité Historique du FCP annualisée sur une période de 5 ans.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque, le risque de pertes sur votre investissement étant faible mais les chances de gains également limitées. La catégorie 7 reflète un risque élevé de pertes sur l'investissement mais aussi la possibilité d'atteindre des performances plus élevées.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le FCP est classé dans la catégorie 5 compte tenu de son exposition au risque actions de 60% à 100% de l'actif du FCP.

Présentation de risques auxquels le FCP peut être exposé, non mesurés par l'indicateur et qui peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de liquidité**, le FCP est exposé aux marchés d'actions et subit par conséquent les aléas des marchés d'actions, notamment en termes de liquidité.

D'autres risques sont décrits dans le prospectus du FCP.

Charges

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droits d'entrée/souscription	De 0 à 3% maximum non acquis à l'OPCVM
Droits de sortie/rachat	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,00%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance par rapport à l'indice Stoxx 600 dividendes réinvestis.

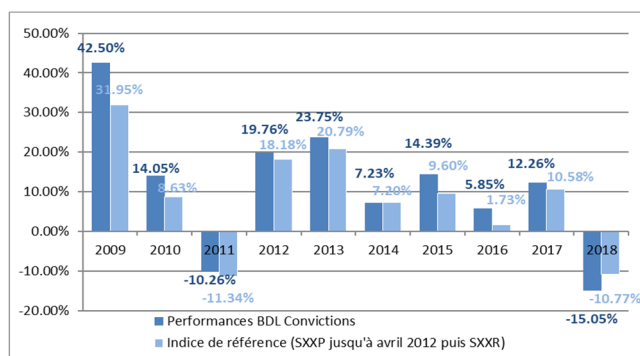
Les frais indiqués prélevés par le FCP sur une année sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2018. Ils peuvent varier d'année en année. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance, qui représente 20% de l'actif net, s'applique si la performance sur l'exercice du FCP excède celle de l'indice Stoxx 600, dividendes réinvestis.

Le montant des commissions de performance au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 représente 0.00%.

Pour plus d'information sur les frais, se référer au prospectus du FCP, disponible sur le site internet www.bdlcm.com

Performances passées



Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.

Le FCP a été créé le 12 septembre 2008. Les performances affichées sont calculées en euros.

Les frais et commissions ont été inclus au calcul des performances passées.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France, 1-3 place Valhubert, 75206 Paris Cedex 13

Le prospectus complet du FCP et derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite du porteur auprès de BDL Capital Management, 28 rue de Berri – 75008 PARIS. Ces documents sont disponibles en français.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour auprès du dépositaire jusqu'à 14h. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société.

Le fonds ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation. Selon son régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner sur sa situation fiscale auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de BDL Capital Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

*Ce FCP est agréé en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion BDL Capital Management est autorisée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/01/2019.*